



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 80/11 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille onze, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 2 DECEMBRE 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, MARQUIER, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, ZAMBONI, FERTE, GESTA, MOUNIC (née SUZE).

PROCURATIONS

M. LCUGE	à	Mme MOUNIC
Melle DURAND	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme SCHINTONE
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

Secrétaire : Madame Sylvie LLOUBERES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Crèche Prestillou - travaux de voirie - demande de subvention

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin d'assurer un meilleur accès à la crèche Prestillou, il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement d'un piétonnier en béton balayé pour un montant de 5 035.20 € HT.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour aider la Commune dans ces investissements.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- ▶ D'approuver les travaux d'aménagement d'un piétonnier tels que décrits ci-dessus ;
- ▶ De demander une subvention au Conseil Général pour aider la Commune dans ces investissements.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 7 décembre 2011

Le Maire, Lysiane MAUREL

